

DENOMINATION DE L'OPCVM

**BNCI Sélection Opportunités**

FORME JURIDIQUE

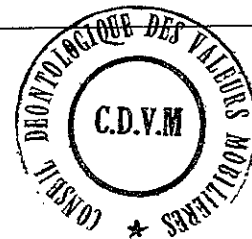
**FCP**

**FICHE SIGNALÉTIQUE**

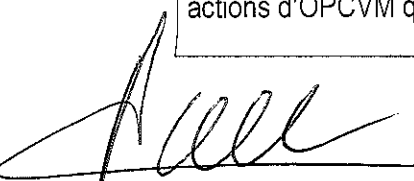
*Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété*

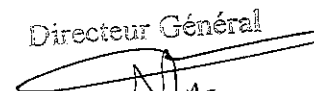
La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM en date du 17/11/2014 sous la référence n° VZ/DP/037/2014.

AVERTISSEMENT



L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

  
**Mohamed AMRANI**  
Directeur Général

Directeur Général  
  
Hassan BOULAKNADAL

## **I Caractéristiques financières**

Classification : Le FCP BMCI Sélection Opportunités est un Fonds Commun de Placement «Diversifié».

Indice de référence : 50% MASI Rentabilité Nette et 50% MBI Court Terme.

Objectifs de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir aux souscripteurs un outil qui autorise à moyen long terme une perspective de rentabilité.

Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi au maximum à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs hors liquidités, en actions, en certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription cotés sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances. Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM, d'organismes de Placement en Capital Risque (OPCR) et de fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Durée de placement recommandée : 3 ans et plus

Souscripteurs concernés : Tout type de souscripteur

## **II Modalités de fonctionnement**

Exercice social: du 01-01 au 31-12 (de chaque année)

Valeur liquidative d'origine : 10 000 DH

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1<sup>er</sup> jour ouvré qui le suit

Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Dans les locaux de BMCI ASSET MANAGEMENT et dans les agences de la banque privée BMCI, par voie d'affichage

Méthode de calcul de la valeur liquidative : « les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du CDVM ».

Modalités de souscription et de rachat :

Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.

Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative.



Les demandes de souscription et de rachat sont reçues aux agences de la banque privée de la BMCI et au siège de BMCI ASSET MANAGEMENT, du lundi 08h au jeudi 15h45min, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré) ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.

Affectation des résultats :

Le FCP BMCI Sélection Opportunités est capitalisant.

La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.

**III Commissions et frais**

Commissions de souscription et de rachat

Commission de souscription:

- en pourcentage de la valeur liquidative : 0,2% HT
- part incompressible acquise au FCP : 0,2%

Commission de rachat:

- en pourcentage de la valeur liquidative : 0,9% HT
- part incompressible acquise au FCP : 0,1%

Frais de gestion

Les frais de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI ASSET MANAGEMENT et ne peuvent dépasser 2% HT.

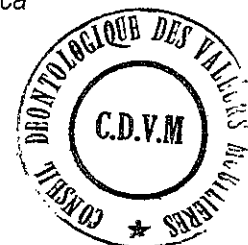
Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

	Taux ou Montant HT	T.V.A.	Taux ou Montant T.T.C.
Frais du Dépositaire (1)	0.07%	10%	0.077%
Frais du CDVM (2)	0.025%	20%	0.03%
Frais Maroclear (Annuel) (3)	4.000.00 MAD	20%	4.800.00 MAD
Frais Maroclear (trimestriel) (4)	Selon les conditions en vigueur		
Frais Commissaire aux Comptes (5)	20.000.00 MAD	20%	24.000.00 MAD
Vie Sociale (6)	20.000.00 MAD	20%	24.000.00 MAD
Prestation de BMCI GESTION = taux de frais de gestion – (1) – (2) – (3) – (4) – (5) – (6)			

**IV Informations complémentaires**

Date et référence de l'agrément : le 19/03/2012 sous la référence AG/OP/019/2012

Société de gestion : BMCI ASSET MANAGEMENT, société anonyme représentée par M. Mohamed AMRANI, Administrateur Directeur Général, sis au 26 place des Nations Unies- Casablanca



Dépositaire : BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, société anonyme représentée par M. Rachid MARRAKCHI, Directeur Général, sis 26 place des Nations Unies-Casablanca

Commercialisateurs :

BICI ASSET MANAGEMENT représentée par M. Mohamed AMRANI, Administrateur Directeur Général, sis au 26 place des Nations Unies- Casablanca, téléphone (+212) 522 92 69 08 / 09 / 12

BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE représentée par M. Rachid MARRAKCHI, Directeur Général, sis au 26 place des Nations Unies - Casablanca, téléphone (+212) 522 46 10 00.

**La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.**

**Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.**

